

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

AUTRICHE.

Vienne, le 16 mars. — La poste de Constantinople du 25 février, qui est arrivée ici aujourd'hui, n'a apporté aucune nouvelle importante.

Ressif Pacha, auquel on avait donné le commandement des forces turques en campagne depuis la captivité du grand-visir, a été nommé grand-visir par le sultan. L'escadre russe était encore près Bujukdéré, attendant un vent favorable pour se rendre à Sizeboli. Peu avant le départ de la poste, la nouvelle qu'un détachement de troupes égyptiennes avait occupé Smyrne et Magnésie, était arrivée à Constantinople. Leur apparition, que l'on ne regarde ici que comme une simple dislocation pour faciliter la subsistance de l'armée égyptienne, n'a en rien troublé la tranquillité de Smyrne.

Les bruits répandus sur un avancement ultérieur d'Ibrahim-Pacha vers Brussa ont été reconnus faux; il s'est au contraire retiré de Kintahia vers Karahissar, suivant les instructions de son père.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 mars. — M. Dedel a reçu des dépêches de La Haye, jeudi, à une heure très-avancée. Hier il était en conférence active avec le prince Lieven, et les autres membres étrangers du corps diplomatique.

L'ambassadeur de Hollande, le prince de Talleyrand et le ministre belge ont rendu visite hier au vicomte Palmerston au Foreign-Office.

On a reçu le recensement de toute l'armée de don Pedro: elle se compose de 18,000 fantassins tout-à-fait en règle, et de 1,000 cavaliers parfaitement montés et équipés. La maladie fait des progrès.

Dans la journée du 6, les troupes de don Miguel ont essayé d'attaquer la ville, et les batteries ont vivement repoussé les assaillans. Cette affaire n'a eu de résultats décisifs ni pour l'un ni pour l'autre des deux partis.

La chambre des communes, dans sa séance d'hier, a continué en comité secret la discussion du bill sur la répression des troubles en Irlande. Les clauses 24 et 25 ont été adoptées sans amendemens. La 26^e qui est relative aux indemnités à accorder aux officiers remplissant les fonctions que leur assigne le bill, a été l'objet d'une longue discussion, dont le résultat a été l'adoption de la clause par 141 membres contre 67. La 27^e a été adoptée avec un amendement du solliciteur général, tendant à limiter le temps de l'arrestation dans une prison autre qu'une prison publique, à 48 heures. La 30^e relative à la suspension de l'*habeas corpus*, a été adoptée par 156 voix contre 64. Les autres articles du bill, ainsi que quelques dispositions additionnelles de M. Stanley ont encore été adoptées.

FRANCE

Paris, le 25 mars. — On annonce comme positif que, le 21, deux vaisseaux sont partis de Brest, se rendant dans la Méditerranée, pour renforcer la station du Levant. (Const.)

La chambre des députés a adopté par 197 voix contre 114, un projet de loi par lequel il est ouvert, au ministre de l'intérieur, un crédit extraordinaire de 1,200,000 frs. pour complément de dépenses de l'année 1833.

Elle a ensuite adopté à la presque unanimité l'article unique du projet qui rétablit les dispositions du code civil sur le divorce.

M. Renouard a proposé une disposition additionnelle par lesquelles les prohibitions que le roi peut lever pour des causes graves, ne pourront jamais l'être en faveur des personnes dont un précédent mariage n'aura été dissous que par le divorce.

Cet amendement, appuyé par le garde-des-sceaux, a été adopté.

La chambre a terminé sa séance par l'adoption des deux premiers articles du projet sur les formes et le contrôle des récépissés et titres qui engagent le trésor public.

— A son départ de Vienne, M. le maréchal Maison a reçu de l'empereur d'Autriche une superbe tabatière enrichie de diamans.

— M. de Lamartine, membre de la chambre des députés, a perdu à Beyrouth sa fille unique, qui est morte après une courte maladie.

— Les dernières nouvelles de Blaye nous présentent la duchesse dans un moins bon état de santé: depuis deux jours elle ressent un peu de fièvre; elle est très-abattue et éprouve de temps en temps des crises nerveuses. (Indicateur bordelais.)

— La cour d'assises de Loire-Inférieure s'est occupée dans son audience du 21 mars de l'affaire de l'avocat Achille Guibourg; le jury a répondu négativement aux huit questions qui lui ont été soumises. M. Guibourg a été en conséquence rendu à la liberté.

A QUAND LA CONCLUSION DU LITIGE HOLLANDO-BELGE.

On lit dans le *Mémorial Bordelais*:

« Nous commençons à croire que la voie la plus courte n'est pas celle des négociations, du moins telles qu'on les dirige aujourd'hui. Le langage qu'on nous fait tenir à La Haye n'est pas probablement aussi clair et aussi précis que celui que nous a fait tenir l'amiral Roussin, à Constantinople. Aussi, que les effets sont loin d'être les mêmes! D'un côté, une flotte russe recule devant les menaces de l'ambassadeur français, de l'autre, quelques centaines d'hommes répartis dans deux forts se moquent de nos injonctions et de nos paroles. Est-ce tolérable? on dirait que nous avons deux gouvernemens: l'un qui maintient au loin la dignité de la France, l'autre qui la laisse mépriser tout près de nous, à nos portes. Une pareille disparité dans notre diplomatie est vraiment difficile à justifier.

« Eh! n'avons-nous donc pas vingt motifs de parler haut et ferme? Nos intérêts commerciaux ne sont-ils pas en souffrance? La lassitude du *statu quo* ne se manifeste-t-elle pas partout? La saison ne nous donne-t-elle pas le moyen de réaliser promptement toute la gravité de nos menaces? Ne devons-nous pas nous rembourser des dépenses occasionnées par nos deux entrées en campagne? Et ici nous nous empressons de rectifier ce qu'une trop rapide appréciation des choses avait imprimé d'erroné à nos premières considérations. Il est certain que nous ne devons pas rester à découvert des frais qu'a nécessités notre intervention. Mais à la charge de qui sera ce remboursement? D'abord, nous avons pensé, comme M. Mauguin, que la Belgique ayant joui du bénéfice de notre intervention, devait aussi en supporter les charges, sauf à elle de faire ses réserves sur la dette commune. Mais la réflexion nous a bientôt convaincus qu'exiger des Belges cette restitution de fonds, et les renvoyer à se dédommager sur les Hollandais, ce serait accabler nos alliés au profit de nos ennemis. C'est donc aux Hollandais seulement, à eux qui sont nos ennemis par le fait même de leur résistance, que nous devons réclamer, collectivement avec la Belgique, le remboursement de dé-

penses qui n'ont été faites que parce que leur hostile entêtement les a nécessités; et comme il ne faut pas que le paiement de ces frais soit ajourné aux calendes grecques, notre avis est que le ministère, prenant en considération tant et de si graves intérêts, doit exiger (c'est le mot) prompt et valable satisfaction à cet égard.

« Ainsi, au nom du ciel, trêve de ces inutiles diplomatiques. Les négociations amicales ne sont bonnes que tout autant qu'elles mènent à quelque chose: mais lorsqu'elles ne sont qu'un dédale obscur et embrouillé où l'on erre long-temps pour revenir au point d'où l'on était parti, les négociations nous paraissent une déception dont il est indigne de la France d'être plus long-temps le jouet. L'à-propos de l'énergie est un puissant protocole: le gouvernement sait cela par expérience. Sans sa démonstration militaire, Chassé et sa garnison seraient encore dans la citadelle d'Anvers, tandis qu'aujourd'hui ils sont nos prisonniers. Par la même raison, si notre ambassadeur en Turquie n'avait pas fait entendre hautement la volonté de la France, Nicolas aurait sa flotte dans le Bosphore, profitant ainsi des querelles d'autrui, tandis qu'il n'aura que la confusion d'avoir armé inutilement et, pour ainsi dire, d'avoir compté sur son hôte. Voilà quels sont les résultats de la force fondée sur le droit et la justice. D'un autre côté, il est facile de voir quels sont ceux de la prudence inerle et de la longanimité excessive. — Comparez, et décidez vous. »

BELGIQUE.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Suite de la séance du 25 mars. — M. Dumortier: Avant de voter une armée de 130 mille hommes, il faut savoir quelles réponses le gouvernement a faites aux notes diplomatiques à l'appui de la note du 14 février que le ministre a préconisée si haut, se trouvent 5 ou 6 annexes soumises à l'approbation de la Hollande et de la Belgique.

L'orateur ajoute que l'annexe C renferme un article qui a passé inaperçu et donne lecture de cet article additionnel et séparé, ainsi que des articles 3 et 4 de cette annexe, et en conclut qu'il y a eu un traité, et que ce traité n'a pas été communiqué.

Il faut remarquer aussi que dans la pièce publiée par le *Monteur*, le nom de la Belgique a été omis, et que si l'on s'en tient à ce seul document la Belgique n'a pas été consultée. Cela peut être, du reste, une erreur typographique, parce que le nom de la Belgique a été inséré dans le projet qui a été imprimé à la conférence.

M. le ministre des affaires étrangères: Il n'a jamais existé de traité, et les pouvoirs de la Belgique n'ont pas même été envoyés à Londres pour le conclure.

M. Dumortier: L'incident que je viens de soulever est de la plus haute importance. Le protocole fourni par la conférence porte que le traité définitif était joint à ce protocole. Vous devez donc l'avoir reçu.

M. le ministre des affaires étrangères: Ce traité n'a jamais existé.

M. le président: Si l'y a pas d'opposition, on va reprendre la liste des orateurs inscrits pour la discussion du budget de la guerre. (Oui! oui!)

M. Desmazzières lit un discours dans lequel il passe en revue tous les articles du budget, il pense que l'on doit réduire la position de l'armée à l'état le moins coûteux possible. Il regrette que l'on se soit servi de l'intervention de la France, le courage belge aurait pu suffire, et il en tire la preuve en disant que Napoléon avait formé, en grande partie, avec des Belges son invincible garde impériale. Il ajoute qu'on pourrait tirer un meilleur parti de la garde civique, et qu'à l'occasion les volontaires de cette garde répondraient à l'appel.

L'honorable orateur signale des abus qui se sont glissés dans le département de la guerre, la multiplicité des grades supérieurs, et les allocations énormes pour frais de table. Il termine en disant qu'il votera pour les réductions demandées par la section centrale, et en émettant le vœu que le ministre, par la sagesse de son administration, puisse amener encore les réductions importantes dans les allocations qu'on doit lui voter aujourd'hui.

Ce discours est accueilli par de nombreuses marques d'approbation.

M. Vergauwen prend la parole, et dans un discours écrit, se plaint d'avoir été, ainsi que plusieurs de ses collègues, l'objet des investigations de la police, que des espions ont souvent suivi leurs pas.

M. le ministre de la justice : Il semblerait, d'après les assertions de M. Vergauwen, que la conduite de plusieurs membres de cette chambre auraient été l'objet d'un espionnage organisé par le ministère. Je n'ai aucune connaissance de pareils faits, et j'invite quiconque en a été l'objet ou le témoin de me les signaler : ce serait un service que l'on me rendrait. Si j'avais la conviction qu'un fonctionnaire se permit de pareils actes, son expulsion serait immédiate.

M. de Robaulx : Je puis vous donner quelques renseignements. Depuis la formation du congrès national, jusqu'à une époque peu éloignée, moi et mon honorable ami M. Seron avons été constamment entourés d'espions. Ils demeuraient sous nos fenêtres jusqu'à ce que les lumières fussent éteintes et nous suivaient dans les promenades publiques.

M. Gendebien : Il serait trop niais d'admettre que l'on n'espionne pas. M. Vergauwen aurait pu vous dire que son domicile à Gand a été investi d'espions, et que l'appartement même où on conspirait contre Guillaume est aujourd'hui l'objet des plus grandes investigations de la police. Moi-même, on m'espionne, mais peu m'importe, je ne conspire pas. Il faudrait être niais pour conspirer au 19^e siècle, mais on fait des révolutions, et quand on fera une révolution, je monterai sur les toits pour la proclamer.

Nous avons eu des réunions de citoyens bien connus, le ministre de l'intérieur est quelquefois intervenu dans ces réunions, eh bien, nous n'avons pu nous réunir une seule fois sans qu'on sût à la police tout ce qui s'y était passé. J'habitais la campagne l'été dernier, j'y étais entouré d'espions qui étaient honteux du rôle qu'ils jouaient; je les ai reconnus. Mais je ne m'en formalise pas, je ne veux pas conspire, mais quand le moment sera venu de dire au peuple ce qu'il aura à faire, alors je sais quelle conduite je tiendrai.

M. le ministre de l'intérieur : Je viens m'associer à la réprobation dont mon honorable collègue de la justice a frappé l'espionnage dont se plaint M. Vergauwen. Le ministère n'a pas besoin de le faire espionner; il est bien tranquille sur son compte.

M. Gendebien a dit que des réunions où le ministre de l'intérieur était intervenu avaient été l'objet d'investigations de la police; que conclure de là, si ce n'est que le ministre était espionné par ses espions.

M. de Robaulx : M. le ministre a dit que le gouvernement était bien tranquille sur le compte de M. Vergauwen, qu'il ne le craignait point. Mais nous avons le malheur, M. Gendebien et moi, d'être exceptés (on rit.) J'ajouterai au reste que peu nous importe, nous méprisons de semblables mesures.

M. le ministre de l'intérieur : J'ai répondu à M. Vergauwen, parce que c'est lui qui a mis la question sur ce terrain.

M. Levas lit un discours écrit et signale les abus du ministère de la guerre, les promotions des officiers étrangers au détriment des officiers belges, et les différentes malversations qui ont lieu dans l'allocation des indemnités d'entrée en campagne, et dans l'adjudication des vivres. Il termine en disant que la justice n'a pas toujours dirigé ceux qui administrent le département de la guerre, et appuie les réductions proposées par la section centrale.

M. de Brouckere : D'après le discours de M. le ministre des affaires étrangères, nous devons attendre à ce que, s'écartant de la marche suivie par ses prédécesseurs, il nous eût exposé avec franchise le véritable état de nos relations extérieures. Pourquoi s'exprimerait-il ainsi s'il n'avait à nous donner que des nouvelles de gazettes.

Nous ne devons pas employer de moyens violents, sans perdre l'alliance de l'Angleterre et de la France et il ne faut pas nous y exposer.

C'est assez prendre patience; il est temps qu'on en finisse de ce système de crainte et de temporisation qui nous ruine et nous déshonore.

Si l'on veut continuer à subir le joug des puissances étrangères, je ne puis voter le budget, notre armée est inutile, nos protecteurs nous défendront en attendant qu'ils nous envahissent.

Si l'on veut signifier à nos alliés que notre volonté est d'en finir dans un temps donné et que nous sommes décidés à nous faire justice nous-mêmes, je voterai la somme nécessaire pour maintenir l'armée sur pied de guerre, je ferai plus, je voterai les sommes qu'on nous demanderait pour l'augmenter. (Bien! très bien.)

M. le ministre de la justice : Si l'assemblée est fatiguée. (Non, non, parlez.) Il faut convenir que M. le ministre des affaires étrangères aurait été bien malheureux et bien maladroit si son discours n'avait servi qu'à démontrer l'inutilité de maintenir l'armée sur pied de guerre, tandis qu'il voulait au contraire prouver la nécessité de ce maintien.

Le système ministériel est bien simple, et est entier dans la note du 5 octobre qui porte que dans un terme fixé la Belgique se croira en droit de se faire justice à elle-même.

La Belgique a déclaré que si le 3 novembre la garantie qui lui est donnée par le traité du quinze novembre était stérile, le ministère se regarderait comme délié de tout engagement, et qu'on en appellerait aux armes. Croit-on que cette déclaration était une vaine jactance? Il est impossible d'admettre que cette note n'ait pas long-temps été délibérée et précédée d'investigations sur nos moyens militaires pour accomplir la menace. Si au 3 novembre aucune mesure coercitive n'avait été organisée, qu'aurait-on pensé de la Belgique à l'étranger, si, après une mise en demeure aussi formelle, elle n'eût point été en mesure de réaliser la menace qu'elle faisait.

Le système de faire exécuter les engagements contractés ou de nous faire justice à nous-mêmes n'a point changé. Au 3 novembre, une sommation au nom de la France et de l'Angleterre a été signifiée à la Hollande, vous en connaissez les résultats. La prise de la citadelle d'Anvers en a été la conséquence immédiate; c'est un fait dont on diminue aujourd'hui la valeur, mais qui cependant faisait dire à un honorable préopinant qu'il croirait à la diplomatie quand il pourrait aller librement visiter la citadelle d'Anvers.

La stabilité du gouvernement français, l'honneur de la Grande-Bretagne et de la France, l'honneur même des deux chefs de ces nations sont intéressés au maintien des mesures coercitives.

Avons-nous les moyens de nous substituer aux mesures coercitives de la France et de l'Angleterre?

Avons-nous une marine puissante pour paralyser le commerce hollandais?

Non, et aussi long-temps que nous n'aurons pas ces moyens, il serait imprudent de provoquer une reprise d'hostilités. Si le gouvernement s'abstient, c'est parce qu'il croit que les mesures coercitives seront maintenues, si elles venaient à cesser....

M. Pirson : Elles ont cessé.

M. le ministre de la justice : Non, elles n'ont pas cessé; mais si elles venaient à cesser, si alors le ministère ne faisait pas son devoir, il mériterait tous les anathèmes qu'on pourrait lui lancer.

On nous accuse de rester passifs et de souffrir les hostilités commises sur l'Escaut. Mais la France et l'Angleterre, qui ont aussi le sentiment de leur dignité, souffrent une prohibition absolue de leurs pavillons, conséquence légale de l'embargo mis sur les navires hollandais et ce que souffrent la France et l'Angleterre, la Belgique serait-elle déshonorée en le souffrant?

On dit que nous nous bornons à nous plaindre. Mais que fait la Hollande, lorsque des actes d'hostilités sont commis sur son territoire? Elle s'adresse à la conférence, et pourquoi? Parce qu'il n'y a pas de relations établies entre les deux pays pour l'échange des notes diplomatiques. C'est le résultat de la force des choses.

On regarde comme une anomalie de garder une armée de 130,000 hommes, alors que la diplomatie seule agit; mais que fait la France dont le territoire est couvert de bataillons? De la diplomatie. La France a 500,000 hommes, et elle fait de la diplomatie parce que la guerre ne se déclare que quand la diplomatie a décidé que toutes les voies conciliatrices sont fermées.

M. Pirson : Depuis 2 ou 3 jours les journaux ont annoncé que les puissances avaient rappelé leurs flottes, par conséquent il n'y a plus de blocus.

M. le ministre des affaires étrangères : Je puis certifier qu'aucun ordre n'a été donné pour la cessation des mesures coercitives.

M. Dumortier : Mais ce n'est pas répondre. Le blocus existe-t-il, oui ou non? La flotte n'a fait que paraître et disparaître absolument comme les ombres chinoises. (On rit.) Je demande que M. le ministre nous dise quelles sont les mesures coercitives employées contre la Hollande.

M. de Robaulx : Le ministre doit s'expliquer sur cette question importante. Les puissances sont-elles toujours d'accord pour empêcher toute nouvelle collision entre la Hollande et la Belgique? Avez-vous la garantie qu'on empêchera la Hollande de nous attaquer? Je ne puis voter d'avance, je veux que le ministre s'explique.

M. le ministre de la justice : Nous avons la confiance raisonnée, mais non une confiance illimitée dans les promesses des puissances; cependant nous croyons pouvoir affirmer qu'elles sont toujours dans les mêmes intentions.

M. Gendebien : Lors de l'avènement du ministère que l'on appelait le ministère Goblet, n'a-t-il pas donné l'assurance que nos affaires seraient terminées par la diplomatie le 20 octobre au plus tard, sans conflit, sans guerre? N'est-ce pas pour cette raison qu'il a succédé au précédent ministère?

M. le ministre des affaires étrangères : M. Gendebien a confondu l'espérance avec l'assurance.

M. Gendebien : Je m'en réfère à l'ancien ministère.

La séance est levée à 4 heures 3/4.
Demain séance publique à midi.

LIÈGE, LE 27 MARS.

Le sénat a continué avant-hier la discussion de la loi sur les distilleries. La commission à laquelle l'art 2 avait été renvoyé a fait son rapport, d'après lequel les distilleries seraient divisées en trois classes. La 1^{re} classe comprendrait les distilleries ayant des cuves réunies contenant plus de 30 hectolitres; la 2^e en ayant une quantité au-dessous de 30 hectolitres; la 3^e se composerait des distilleries à pepins et à noyaux. La 1^{re} classe serait imposée à 24 centimes par jour de travail, la 2^e à 18 centimes, la 3^e ne paierait rien. La discussion continuera aujourd'hui.

— La chambre des représentants a continué dans sa séance du 26 la discussion générale du budget de la guerre, sans incident remarquable.

— L'examen des budgets continue, la section centrale pour le budget des affaires étrangères se réunit aujourd'hui, elle est composée de MM. Donny, Thienpont, de Theux, Jullien, Dellafaille, et Dubus.

— On écrit d'Anvers, 25 mars :

« Pour entrer à Lillo, où M. le major de l'Eau a été envoyé hier en parlementaire, il a dû baisser son pavillon belge, autrement défense de s'approcher d'avantage lui a été impérativement faite.

» Par suite de cette contrariété, l'entrevue que l'envoyé de M. le général Buzen a eue avec M. le lieutenant-colonel de Backer commandant supérieur des forts de Lillo et Liefkenshoek a été extrêmement acerbe; des mots s'en sont suivis et M. le major de l'Eau, au dire ses compagnons, y a conservé la dignité convenable. Il n'est rentré que ce matin à 11 heures 1/2; il a couché à bord de la canonnière n^o 2.

» On ne pourra se servir du nouveau bateau à roues et à lames pour le passage de l'Escaut; le trajet s'en fait trop lentement; le courant du fleuve l'entraîne, et la force des manivelles mues par douze hommes est trop insuffisante pour un pareil service.

» Les passages entre Anvers et la tête de Flandre doivent s'effectuer de quart en quart d'heure; et avec la nouvelle mécanique, il faut une demi-heure pour faire une seule traversée.

» Une société anversoise se propose de faire des offres, pour établir de suite sur l'Escaut et d'ici au 1^{er} août un bateau à vapeur.

— On lit dans l'Indépendant :

« Le *Nouvelliste* nous avait apporté hier la nouvelle que des ordres supérieurs avaient fait rentrer les escadres dans les Dunes. Quelques personnes en ont conclu que les mesures coercitives allaient être abandonnées, il n'en est rien. M. le ministre des affaires étrangères a dit hier à la chambre qu'il pouvait affirmer qu'aucun ordre n'avait été donné pour suspendre ces mesures. Le gros de l'escadre est dans les Dunes, il est vrai, mais les bâtiments de guerre détachés continuent la croisière contre tout ce qui entre ou sort dans les ports de la Hollande. »

— Un arrêté royal du 19 de ce mois, contre signé par M. le ministre des finances, remet en vigueur la loi du 21 ventôse an VII, qui fixe à 30 ou 20 centimes la remise des greffiers des tribunaux civils et de commerce sur les droits de greffe, pour chaque rôle d'expédition, en abrogeant l'arrêté du 24 décembre 1824 qui l'avait portée à 15 ou 10 cents.

— On lit dans le *Libéral*, à propos de la séance :

« Un passage du discours de M. Vergauwen a soulevé une discussion incidente. Ce représentant se plaignait d'être l'objet d'attentions toutes spéciales de la part de la police. Le ministre de la justice a vivement et chaleureusement repoussé une semblable accusation, qui, nous devons le dire, nous paraît plus que futile. M. Lebeau ayant demandé des renseignements plus précis et pris l'engagement de faire destituer sur-le-champ les agents de police qu'on lui désignerait, MM. de Robaulx et Gendebien sont venus alléguer les mêmes faits que M. Vergauwen, et se plaindre d'être ou d'avoir été l'objet d'un espionnage assez gênant.

» Notre intention n'est nullement de nous constituer les défenseurs de la police; mais nous devons avouer qu'il nous semblerait si niais, si absurde, de faire espionner des représentants qui usent publiquement et largement du droit de faire de l'opposition, que nous n'y pourrions croire, à moins de preuves irrécusables. Il nous semble d'ailleurs que les fonds alloués à la police ne sont pas tellement élevés qu'elle puisse supporter des frais qui seraient très-considérables, si, comme on l'a dit pour M. Vergauwen, plusieurs agents sont réellement attachés à la surveillance de sa personne. »

— Nous reproduisons un article du *Mémorial Bordelais* sur la question belge. On sait que M. Fondréde est le principal rédacteur de ce journal et son opinion a en France beaucoup de valeur.

— La *Feuille de Cambrai* signale la mise en circulation, dans les environs de cette ville, de pièces de cinq francs fausses. Ces pièces n'ont aucune inscription sur le cordon, et paraissent être en plomb, bien qu'en les laissant tomber elles rendent un son assez clair.

— On lit dans le *Handelsblad* :
« Du 24, à 4 heures et un quart de relevée. Les affaires dans les fonds ont été assez animées aujourd'hui. Au commencement, les fonds hollandais étaient fort demandés; mais, par suite d'achats pour compte allemand, ils ont fléchi de manière que les intégrales sont restées à 46 5/16-3/8, et les billets de chance à 19 7/16. On a fait très-peu dans les perpétuelles; cependant le cours en était un peu plus élevé. »

— Des lettres de Paris mandent que Louis-Philippe a souscrit pour un demi million en faveur de M. Lafitte.

Des nouvelles de Constantinople, en date du 27 février, sont en contradiction avec ce qui a été publié antérieurement: elles portent qu'Ibrahim-Pacha, en entrant à Smyrne, a fait prisonnier le gouverneur turc de la ville et opéré la saisie de tous les vaisseaux du port appartenant à des Turcs.

On calcule cependant qu'Ibrahim-Pacha, lors de son entrée à Smyrne, devait être instruit des intentions pacifiques de son père.

Voici l'article du *Temps*, dont nous avons parlé hier :

Des envoyés belges, qui étaient chargés de demander l'établissement d'une commission mixte pour régler les concessions réciproques des deux peuples sur l'échange de leurs produits, ont obtenu du ministère ce premier pas vers un arrangement plus complet. Tout dépendra donc du choix des commissaires: c'est à la Belgique à nous donner dans cette occasion une preuve de fraternité bienveillante dont nous avons seuls fait jusqu'ici toutes les avances. Le ministère français de son côté évitera sans doute d'appeler dans la commission ces notabilités routinières que la restauration nous a léguées, comme pour se perpétuer dans l'ordre industriel après avoir été chassées de l'ordre politique. La première condition d'un traité de commerce avec les Belges, c'est la levée des prohibitions qui ne sont autre chose qu'une prime offerte à la contrebande, en les remplaçant par des droits qui équivaldraient à la prohibition; on ne changerait que le nom, l'on garderait l'abus. Quelle que soit notre politique à l'égard de ce pays, il faut lui offrir tous les avantages dont jouissent les sujets français, sauf la réserve des intérêts que pourrait compromettre une transition trop brusque du régime prohibitif à la liberté des échanges. Ouvrons donc nos marchés aux fers, aux houilles et aux toiles de la Belgique; elle ouvrira les siens à nos vins, à nos saleries et à nos articles de luxe.

DE CEUX QUI ATTAQUENT ET DE CEUX QUI DÉFENDENT.

Il existe une fausse maxime d'honneur politique que nous voudrions voir détruire, non parce que notre opinion y est intéressée; mais parce que ce serait un moyen de gagner à la cause de la société beaucoup de capacités qui tournent aujourd'hui leurs armes contre elle: nous disons, leurs armes, car le talent est un soldat qui tue ou protège. Cette fausse maxime consiste à faire croire que l'intelligence sociale et le courage se trouvent encore du côté d'une opposition systématique ou radicale.

Si le gouvernement représentatif n'était qu'une gymnastique du talent; s'il n'était destiné qu'à donner aux nations le frivole amusement d'une attaque ou d'une défense ingénieuses, sans aucun doute, il faudrait choisir l'opposition; c'est le parti de la lutte et des grands coups. C'est théâtral et, en sus, fort applaudi. Mais, grâce à Dieu, le gouvernement représentatif a un but plus haut qui est la recherche de la meilleure méthode de faire toutes les choses d'intérêt général, en consultant, chaque jour, toutes les intelligences et tous les intérêts particuliers, c'est de diriger le corps social comme le vent la tête, c'est-à-dire, l'esprit de tout le monde éclairé par l'intérêt personnel.

Or, il se trouve que chez nous, de même qu'en France, cette interrogation de la société n'a pas lieu seulement dans la politique journalière du gouvernement, mais elle est antérieure au gouvernement lui-même. Après qu'il eut été fait table rase, trois questions ont pour ainsi dire été faites à la nation, par l'événement lui-même. Voulez-

vous d'une liberté exagérée ou ce que d'autres appelleraient l'anarchie? La nation a répondu non et à un gouvernement oligarchique ou de plusieurs, a bientôt succédé le pouvoir central d'un président. Alors on a demandé à la nation: Voulez-vous la république Américaine? Elle a encore répondu non. Il ne restait plus qu'une combinaison à lui soumettre. C'était la monarchie. En présence des deux épreuves qu'elle venait de faire, elle a répondu affirmativement. La monarchie actuelle est donc la méthode de gouvernement à laquelle la nation s'est arrêtée elle-même.

Septembre et Juillet ont aussi prouvé que l'opposition qui les amena était de l'intelligence sociale. L'opposition alors était la pensée commune. Aujourd'hui ceux qui font une opposition dans le sens de la guerre, de la république ou de l'ancien régime, affichent une singulière prétention c'est d'avoir plus d'esprit que tout le monde et on sait que d'après Talleyrand, c'est là tout simplement se croire encore plus que Voltaire ou que Bonaparte.

Pour savoir qui des deux, de ceux qui défendent ou de ceux qui attaquent, ont aujourd'hui l'intelligence sociale, il suffit; juillet et septembre étant donnés comme termes connus, de chercher ce que ces révolutions voulaient par ce qu'elles combattaient. Elles ont combattu et ont nécessairement voulu les conquêtes pacifiques de la civilisation, c'est-à-dire du progrès. Elles ne voulaient donc ni la guerre qui enchaîne la liberté ni la licence qui la compromet. Juillet voulait-il remplacer simplement les ordonnances royales en décrets de l'Empire ou de la convention! Évidemment non. Le flot brisa la digue qui voulait arrêter la civilisation. Ainsi ceux dont l'opposition roule sur ces trois éternelles idées: la guerre, la république ou l'ancien régime se disent plus intelligents que tout le monde, car ils veulent tout autre chose, peut-être bien parce qu'ils ne comprennent pas la société. Ceux au contraire qui l'interrogent ont défendu la civilisation contre la guerre qui est une barbarie et contre l'anarchie qui en est une autre. Voyez ce qui s'est passé, il y a quelques jours dans les chambres belges et françaises; la proposition du gouvernement français sur les sucres et celle de notre gouvernement pour donner le pain à bon compte, prouvent que ces deux gouvernements ne sont que la pensée de tout le monde.

Si l'intelligence sociale est aujourd'hui du côté de ceux qui défendent l'ordre; nous croyons que c'est là aussi que se trouve le courage réel. Il y a deux espèces de courages, le courage physique et le courage moral. Le courage physique ne manque ni à Louis-Philippe ni à Dupin ni à Casimir Perrier qui ont tous trois été au-devant des assassins, car ce serait une singulière poltronnerie que celle qui provoque les poignards. Nous ne voyons pas d'un autre côté qu'on ait voulu assassiner le général Lafayette.

Quant au courage civil, celui qui se dirige par les inspirations d'une conscience méconnue et calomniée, les défenseurs du juste milieu le possèdent éminemment. Leurs adversaires en partant de l'idée que le juste-milieu est lâche parce qu'il ne veut pas le carnage pour les autres, et tyran parce qu'il veut l'ordre, vont chercher dans les cœurs énergiques et enthousiasmes toutes les antipathies que les hommes portent à la lâcheté et à l'esclavage. Ce ne sont plus des orateurs ou des écrivains politiques ce sont des dramaturges. Ils font de la facile satire contre des passions et des vices imaginaires. Mais leur auditoire est sous l'empire d'impressions fanatiques et ce fanatisme, les meneurs s'en font une arme contre leurs adversaires; ils se croient braves parce qu'ils se retranchent derrière des bravoures étrangères. Voyez Fonfrède qu'on charivarise. Un homme comme lui ne pourrait-il pas convertir en encens ces insultes de la rue? Il n'aurait pour cela qu'à servir un parti au lieu de servir la société, car la société ne donne pas de charivaris et surtout n'attaque pas les personnes. Mais les partis trouvent des chaudrons et des poignards.

Toutefois il est loin de notre intention d'attaquer toute opposition sans distinction. Il en est une que le gouvernement lui-même doit inviter à se produire et rechercher; c'est celle qui blâme le faux

ou le mauvais et flétrit les choses coupables. Celle là un gouvernement libéral ne veut voir en elle qu'une amie inflexible pour les torts; il l'aime et l'honore.

Depuis quelque temps les articles du *Journal des Débats* sont devenus de véritables événements. Les uns le croient l'organe de la pensée gouvernementale; les autres n'y voient que l'expression d'une politique de haute portée et les méditent à ce titre; d'autres enfin les admirent sous le rapport de l'art; et en effet, jamais peut-être de grandes et importantes pensées ne furent revêtues avec plus d'éclat. C'est Bossuet traitant les questions politiques de notre époque. L'article que ce journal vient de publier sur la Russie est une des productions les plus remarquables de la presse quotidienne. Nous le ferons connaître, malgré son étendue; nous nous bornerons aujourd'hui à en indiquer la matière. L'écrivain nous présente d'abord le colosse du Nord; tout couvert de fer, touchant aux États-Unis d'Amérique, à la Perse, aux Indes, à la Chine, et à moins de six marches de Berlin et Vienne. Après cette exposition, de nature à frapper vivement les esprits, l'auteur s'occupe des moyens de conjurer le danger que révèlent les envahissements successifs de la Russie depuis un siècle et demi. Une coalition européenne ne lui semble pas aller au-delà des nécessités. Du reste, cette coalition lui semble facile à opérer. Voici ce qu'il dit à ce sujet: « A moins d'une coalition, la Russie n'a rien à craindre du dehors. Il n'est donc qu'une politique persévérante, habile et ferme qui pût au besoin lui susciter des périls. Mais cette politique y réussirait sans effort, nous le savons de reste. »

Le tableau de l'écrivain paraîtra peut-être trop gigantesque, mais il l'a tracé comme la Russie le rêve elle-même dans un avenir auquel l'Européen ne saurait trop tôt s'opposer, elle ne doit point vivre seulement au jour le jour et ce n'est pas trop de s'assurer d'un siècle.

L'article qui nous occupe donne lieu à beaucoup de commentaires. Un journal belge qui en fait aujourd'hui l'objet de ses réflexions, pense que cette coalition, dont les *Débats* parlent comme d'une nécessité, est devenue un fait. Il s'appuie sur la conduite décidée de l'amiral Roussin à Constantinople et sur quelques autres circonstances propres à prouver qu'elle a été approuvée même à Vienne. La conjecture est hardie, mais digne d'être reproduite.

GARDE CIVIQUE.

La régence porte à la connaissance des intéressés que d'après une circulaire du ministre de l'intérieur, les gardes civiques qui n'auront pas été réunis à l'autorité militaire au 31 de ce mois seront traduits devant les conseils de guerre.

VILLE DE LIEGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 16 mars 1833.

Présens: MM. Louis Jamme, président; Gme. Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, de Behr, Richard Billy, Dehase, Burdo, Frankinet, Bayet et Francotte.

Empêché: M. Dewandre.
A Bruxelles, président et membre de la chambre des représentants: MM. Raikem et de Lamotte, et M. de Stockhem, membre du sénat.

Absent: M. Lombard.
Le conseil, sur la proposition de la commission des hospices émet l'avis qu'il y a lieu de consentir la radiation d'une inscription hypothécaire prise le 15 novembre 1826, à la charge du sieur Henri Fallay.

— La fabrique de St-Antoine mande par sa lettre du 14 mars courant, qu'elle est disposée à céder à la ville la ci-devant église de Saint-André, et qu'elle délibérerait le premier dimanche d'avril prochain sur l'offre que lui ferait la ville à cet effet.

Le conseil arrête que l'on demandera à cette fabrique, sa proposition pour la vente de cet immeuble.

— La ville doit fournir les schakos à ceux des gardes civiques du 1^{er} ban mobilisé qui manquent de moyens pécuniaires. Ils sont au nombre de 29 pour 1833, et doivent partir le 22 de ce mois. Ces schakos doivent être en feutre et conformes au modèle adopté par le gouvernement pour les gardes civiques mobilisés, mais l'augmentation de dépenses sous ce rapport est largement compensée par l'économie de la blouse et de la ceinture, qu'on ne fournira pas. La dépense est évaluée à 87 florins (184 francs 12 centimes) et il y a urgence.

Le conseil autorise cette dépense qui sera imputée sur l'allocation du budget pour les dépenses de la garde civique.

— Le conseil de fabrique de St.-Jacques représente combien il est urgent de réparer l'église, pour conserver ce monument précieux d'architecture ancienne. Le devis estimatif des travaux nécessaires, dressé le 23 mars 1832, s'élève à la somme de 15134 florins 10 cents (32029 francs 84 centimes). Renvoi à une commission.

— Des habitans de la rue des Tanneurs, provoquent l'expropriation pour cause d'utilité publique, et la démolition des maisons n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6 dans cette rue, lesquelles obstruent le passage, et offusquent la vue vers la Meuse. Les propriétaires des maisons en face de ces dernières paraissent disposés à intervenir pour faire face à cette dépense. Il leur sera écrit pour connaître l'offre qu'ils se détermineraient à faire.

— La commission chargée de s'entendre avec le sieur Valentin pour la cession de sa maison n° 183, qui doit être démolie pour la rue de l'Université, rend compte de cette mission.

La proposition de ce particulier ne se rapporte qu'à une partie de sa maison pour laquelle il demande 7000 florins de Pays-Bas (14814 francs 81 centimes) ce prix étant trop élevé, le conseil ne donnera pas suite à cette proposition.

— Il arrête le rôle supplémentaire de la perception de la taxe sur les chiens, pour 1832.

— Il autorise l'admission gratuite de deux élèves au collège municipal.

— Il renvoie à des commissions les affaires suivantes :

1° Autorisation demandée par le bureau de bienfaisance pour payer 384 florins 94 cents (814 francs 68 centimes), montant de frais de procédure et de perception de rentes sur la France et la Belgique.

2° Demande de M. de Macors, tendante à la compensation de deux rentes que lui doit la ville, avec une autre dont il est débiteur envers cette dernière.

3° Budget du bureau de bienfaisance à régler pour 1833.

4° Demande de M. J. Devillers, d'élever à frais communs, un mur séparatoire entre sa propriété et la caserne du palais.

5° Demande de la commission des hospices d'intervenir contre l'action intentée par le domaine à MM. Kempeners et consorts pour une rente due à cet établissement public sur la propriété de ces derniers, située à Sclessin.

6° Proposition de l'administration provinciale relative à la reconstruction du mur d'eau au Pont Maghin.

7° Citation à la requête de M. J. E. J. Goffin pour plaider à l'effet de faire condamner la ville à lui payer 1505 florins 45 cents (3185 francs 50 centimes), montant de pertes que ce particulier aurait faites lors de la dévastation de la maison Lambermont en mars 1831.

8° Proposition des hospices qui serait faite au séminaire pour le paiement d'une rente de 6 chapons et 2 sooz bonés, dont ces derniers sont co-débiteurs solidaires.

9° Demande des hospices d'être autorisés à se défendre contre l'action du domaine qui réclame le paiement d'une rente de 100 florins Bbt. Liège, que payait l'hospice St.-Léonard aux ci-devant Capucins.

Extrait du procès-verbal de la séance du 20 mars.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Guillaume Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, Richard Billy, Burlo, Frankinet, Bayet et Francoette.

Empêchés : MM. De Belr, Dehassé et Dewandre.

A Bruxelles : MM. Raikem et de Laminne, président et membre de la chambre des représentans, et M. de Stockhem, membre du sénat.

Absent : M. Lombard.

On reprend la discussion du budget pour 1833.

Plusieurs membres expriment le désir que la compagnie des pompiers soit augmentée, ce qui paraît pouvoir s'effectuer sans une augmentation sensible de la dépense. Un projet sera présenté au conseil à cette fin.

Du bassin de Sainte-Croix il sera pris un hanson d'eau, qu'on dirigera vers l'école de Saint Pierre. Une partie sera donnée à cette école, et l'autre partie à l'extérieur destinée à l'usage public. — Aucune portion de ce hanson ne sera vendue.

En portant au budget la somme nécessaire pour l'achèvement de la caserne dite des Ecoliers, le conseil décide que les états députés seront priés d'autoriser spécialement cette dépense complémentaire sans attendre le règlement du budget, afin de rapprocher autant qu'il est possible le moment où on pourra recevoir de la cavalerie en garnis n dans cette ville.

Les pavés de la petite voirie, compris dans les entreprises des sieurs Bounameau et Moreau, ne peuvent rester plus longtemps sans être réparés, et des mesures doivent être prises à cet effet, en attendant que les difficultés qu'opposent ces entrepreneurs soient levées. Une commission les examinera et fera son rapport dans dix jours au conseil.

Les motifs de salubrité et d'agrément qui ont déterminé le comblement du canal du Pont d'Avroy aux Augustins militent plus encore pour le comblement du restant de ce canal jusques à la place du spectacle au quai de la Sauvenière.

Le conseil arrête que cette partie sera aussi comblée le plutôt possible.

L'établissement des trottoirs à Sainte-Marguerite, pour lesquels le conseil vote 3500 francs, sera fait à frais communs respectivement avec les riverains. Le conseil se réserve de juger les offres de ces derniers avant la mise en adjudication.

Le conseil porte au budget que 2200 francs pour le trottoir du quai de l'Ourte. Les travaux seront faits de concert avec le génie militaire.

Pour extrait conforme :
Le secrétaire de la régence, DEMANY.

MILICE NATIONALE. — DISTRICT DE LIÈGE.

Avis. — Le commissaire du district de Liège, invite les miliciens de la classe de 1833 qui se proposent de fournir des remplaçans ou des substituans, à se faire inscrire dans ses bureaux, galeries du Palais, avant le 2 avril prochain, et à déposer en même temps les pièces requises. Ce sera d'après l'ordre d'inscription que les remplaçans et les substituans seront examinés par le conseil de milice. Les séances d'examen auront lieu, savoir : le mardi 2 avril pour la ville de Liège, le mercredi 3 pour les cantons de Herstal, Alleur et Hôllogne-anx-Pierres, le jeudi 4 pour les cantons de Seraing, Louvigné et Chênée, et le vendredi 5 pour les cantons de Fléron et Dalhem, chaque jour des sept et demi heures du matin.

Liège, le 26 mars 1833.

Le commissaire du district de Liège, G. HUBART.

UNIVERSITE DE LIÈGE. — Commission d'examen.

M. Carton, subira jeudi 28 du courant à quatre heures, son examen de candidat en philosophie.

M. Martin Gabriel Joseph Dubuque, de Marcinelle, subira l'examen de candidat en sciences, le 29 du courant, à 4 heures.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 26 mars.

Naisances : 4 garçons, 5 filles.

Décès, 1 garçon, 1 fille, 3 femmes. savoir : Marie Françoise Bechet, âgée de 88 ans, rue du Vert Bois, veuve Jean Hamet. — Marie Marguerite Demoulin, âgée de 68 ans, rue Basse-Chaussée, veuve de Jean Denis Albert. — Marie Ailid Andriette, âgée de 34 ans, religieuse hospitalière, rue du Vert-Bois.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A LA FABRIQUE DE CHAPEAUX IMPERMÉABLES,
rue Porte St.-Léonard, n° 659, à Liège.

Voulant cesser la chapellerie, l'on y vend les chapeaux en feutre, première et seconde qualités, à des prix si modiques, qu'ils sont en dessous de ceux de fabrique. 843

Fs. DEGUELDRE, marchand-tailleur, rue de la Régence, à l'honneur de prévenir le public qu'il partira lundi 1 avril pour PARIS, pour y prendre les modes de Longchamps. 928

Nouveaux RIVETS, chez PERET, rue Ste.-Ursule 929

Vendredi prochain 29 courant VENTE de meubles, habillemens, etc., etc., à la Salle de A. DUVIVIER, rue Velbruck. 930

Le lundi 1^{er} avril 1833, à dix heures du matin, à la caserne de St.-Laurent lez Liège, on VENDRA le FUMIER provenant de la cinquième batterie d'artillerie de campagne. Argent comptant.

A LOUER un superbe et très-grand QUARTIER indépendant avec cuisine, place St.-Barthélemi, n° 664. 939

BANDAGES HERNIAIRES PERFECTIONNÉS.

W. DE MOLL, rue de l'Université, n° 727, vis-à-vis d'un jardin, assortiment de BANDAGES nouveaux et instrumens de Chirurgie de gomme élastique. — Chez le même dépôt d'amer Boonekamp. 884

PROVINCE DE LIÈGE.

Réadjudication des Barrières.

Jeudi 28 du courant, à onze heures précises du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de MM. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et du directeur de l'enregistrement et des domaines, à la réadjudication des barrières ci-après, savoir :

Route de 2^e classe n° 13, section de Liège à Namur.
Barrières de Chockier, Maillieue, Terres rouges et Gisves.
Route provinciale de Liège à Bierset.
Idem de Montegnée.

Le cahier des charges d'après lequel il y sera procédé, est déposé à l'hôtel du gouvernement, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef et des commissaires de district
Liège, le 22 mars 1833.

() A VENDRE une jolie MAISON, avec cour, jardin et pavillon, sise à Liège, rue Volière, n° 159.
S'adresser au notaire PAQUE.

A LOUER pour le mois de mars une MAISON restaurée à neuf, située Hors-Château, n° 482, S'adresser même rue, n° 481.

On demande une SERVANTE, au n° 569, quai d'Avroy.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins procéderont le samedi trente mars, à dix heures du matin, à l'adjudication de la vente d'un terrain communal, situé sur les Fosés, à côté de la fabrique de MM. Regnier Poncelet et Ch. Desoer.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.

A LOUER une MAISON de CAMPAGNE avec jardin, remises et écurie, sur la route de Chaudfontaine. S'adresser rue Salamandre, n° 467. 678

Un JEUNE HOMME très-au courant de la pharmacie, désire se PLACER chez un pharmacien de Liège. S'adresser à M. FAIN-HUBIN, pharmacien à Hay, lequel cherche un aide et un élève. 619

Un JEUNE HOMME pouvant offrir toutes les garanties de moralité, désire se PLACER en qualité de commis dans une maison de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille.

GILLON-NOSSERT, rue du Pont-d'Ile, n° 32, vient de recevoir un assortiment de GROS DE NAPLES et de MARCELIN, nuances nouvelles, excellente qualité qu'il peut vendre aux prix les plus modérés; SCHALS RICHES, 11/14, dessins nouveaux, de tous prix; foulards, cravattes de soie noire, gros grains; cravattes en soie de toutes couleurs; cols pour hommes, en blanc, cols en satin, en chali, et autres étoffes, d'un goût très-distingué; bretelles riches, bretelles en daim et en soie; gilets nouveaux, bas de soie, de fil d'Ecosse et de coton, à jour et autres; chaussettes en soie de diverses couleurs, mitaines en soie blanche et noire; gants pour hommes et pour femmes, en soie, en fil d'Ecosse et en peau.

On trouve chez le même, la POMMADE MELAINOCOME de Mme V^e Cavaillon. Cette pommade teint les cheveux à l'instant du plus beau noir; elle leur donne un moelleux agréable, un poli brillant, les fortifie et les empêche de tomber. Ces qualités lorsqu'on en fait usage comme pommade onguinaire, empêchent aussi les cheveux de blanchir. — CREME ROYALE BALSAMIQUE. Cette crème entretient la blancheur, l'incarnat et la beauté de la peau; elle fait disparaître les boutons, les taches de rousseur; elle efface le hâle occasionné par le soleil. — FLUIDE DE JAVA, pommade grasse d'ours, moëlle de bœuf, huile antique, crepons et vinaigre de rouge, crème d'amande, eau de Cologne, savons anglais et français de toutes qualités et de tous prix; Cire à mouche, eaux-de-vie de lavande ambrée et non ambrée, vinaigre de Bully, et généralement tout ce qui concerne la parfumerie.

CUIRS A RASOIRS de Pradier et de Dupuis, pommades pour repasser les rasoirs — Assortiment de PARAPLUIES de tous prix. — ENCRE inaltérable pour marquer le linge. Tous ces objets sont de première qualité, et à des prix très modérés.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 16 mars. — Métalliques, 92 21/32. — Actions de la banque 1220 3/4.

Fonds anglais du 23 mars. — Consol., 87 1/2 0/0. — Fonds belges, 88 7/8 00 0/0. — Hollandais, 47 3/8 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 25 mars. — Dette active, 118 00; idem différée, 131/6. — Bill. de change, 20 1/2. — Syndicat d'amort., 77 1/4; idem 3 1/2 0/0, 63 1/2 0/0. — Rente remb., 2 1/2 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 88 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 97 7/8 00 0/0. — Idem ins. gr liv., 65 0/0 00. — Idem C. Hamb., 00; idem cm. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente perp., 3 0/0, 78 1/4. — Métalliques, 88 1/4. — Naples Falc., 8 1/2. — Idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 65 3/8 0. — Act. de l'Inde, 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0. — Lots de Pologne 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne 2^e levée, 00 0/0. — Bésil., 62 0/0. — Grecs 2^e levée, 33 3/4. — Guerre, 97 3/8. — Bill. du trésor, 00 00 00.

Bourse d'Anvers, du 26 mars.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	118 0/0 av.		
Londres.	12 17 1/2	12 12 1/2 P.	
Paris.	47 1/8	P 46 7/8	P 46 1/16
Francfort.	35 15/16	P 35 13/16	P 35 9/16
Hambourg.	35 5/16	35 3/16	

Escompte 4 1/2 0/0.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	87 0/0 0/0.
	Dette active,	98 1/2.
	Oblig. de Entr.	5
Hollande.	Dette active,	00 0/0.
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Bourse de Bruxelles, du 25 mars. — Dette active belge, 47 0/0 0. — 24 millions, 87 1/4 0. — Dette active hollandaise, 46 1/2 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.